

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

10 juillet 2020

Date d'affichage :

23 juillet 2020

L'AN deux mille vingt, le **16 juillet** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 10 juillet, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

Mme ACKNIN, MM. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LARRAUFIE, Mmes LYON, MACHANEK, NIORT, PARRAIN, PIRES-BEAUNE, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Arnaud PAILLONCY, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Michèle GRENET

Mme Virginie MOURNIAC-GILORMINI, Conseillère Municipale
Déléguée
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Mickaël SEMANA

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20200716-DELIB20071602-
DE
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 JUILLET 2020**

QUESTION N° 2

OBJET : Représentation de la Commune au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Par délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, le nombre d'administrateurs a été fixé à :

- 8 membres nommés par le Maire, par arrêté
- 8 membres du Conseil municipal

Il convient à présent de procéder à la désignation des cinq membres du conseil municipal selon les modalités de scrutin ci- après ; en effet selon les articles L123-6 et R-123-8 du Code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'Administration du CCAS est composé par le Maire, Président de droit et par des membres du Conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle, au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Une liste de candidats peut être incomplète. Les membres sont élus par un scrutin de listes, à vote secret.

1ere liste :

- Michèle GRENET
- Hélène BERTHELEMY
- Pierre CHASSAING
- Elodie ACKNIN
- Géraldine TOVAR
- Pierrick VERMOREL
- Sandrine ROUSSEL
- Evelyne VAUGIEN

2eme liste :

- Nathalie NIORT
- Véronique LYON
- Bruno RESSOUCHE
- Karine PARRAIN
- Boris BOUCHET
- Charles BRAULT
- Michel BAGES
- Christine PIRES-BEAUNE

Déclarés élus 1^{ère} liste :

- Michèle GRENET
- Hélène BERTHELEMY
- Pierre CHASSAING
- Elodie ACKNIN
- Géraldine TOVAR
- Pierrick VERMOREL

Déclarés élus 2^{ème} liste :

- Nathalie NIORT
- Véronique LYON

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 16 juillet 2020

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL